



RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2019

**LAVI**

CENTRE GENEVOIS  
DE CONSULTATION  
POUR VICTIMES  
D'INFRACTIONS

## EN 2019, LE CENTRE LAVI C'EST...

### UN COMITÉ

Murat Julian ALDER, Président /  
Yasmine PRAZ-Dessimoz, Vice-présidente / Magali ORSINI, Trésorière /  
Gian-Reto AGRAMUNT / Béatrice CORTELLINI /  
Emmanuel ESCARD / Serge GUINOT / François MIEVILLE /  
Michel MOLINARI / Nathalie PICCO / Anne-Marie VON ARX VERNON

### UNE ÉQUIPE

Sarah Carval-Eberlé, intervenante LAVI /  
Vasco Dumartheray, directeur jusqu'en avril 2019 /  
Ludovic Favre, intervenant LAVI / Dario Giacomini, intervenant LAVI /  
Muriel Golay, directrice depuis avril 2019 /  
Magali Kiefer, assistante administrative / Tania Knoch, intervenante LAVI /  
Anaëlle Ohayon, juriste, titulaire du brevet d'avocate /  
Sandrine Vanier, Secrétaire / Céline Vock, intervenante LAVI /  
Valérie Wisard, intervenante LAVI

### CELLE-CI A EN OUTRE PU COMPTER SUR LE RENFORT AUXILIAIRE DE:

Marlène Ferrand, psychologue stagiaire /  
Fanny Odermatt, intervenante LAVI / Camille Quehen, intervenante LAVI

### NOUS REMERCIONS DE LEUR PRÉCIEUX SOUTIEN:

Le Département de la cohésion sociale du canton de Genève, en particulier M<sup>me</sup> Nadine Mudry, directrice au sein de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAS) qui subventionne l'activité du Centre; les communes d'Anières, Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Collonge-Bellerive, Grand-Saconnex, Lancy, Onex, Plan-Les-Ouates, Troinex, Versoix et Veyrier, de même que la Fondation OAK et des donateurs et donatrices individuel-le-s qui ont versé des dons essentiels au bon fonctionnement du Centre LAVI.

Nos remerciements s'adressent également à la Loterie Romande, grâce à qui les dépliants du Centre LAVI pourront être traduits et rediffusés en 2020.

## MISSION ET PRESTATIONS

La Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (ci-après LAVI) apporte un soutien aux personnes victimes d'une infraction pénale ayant porté atteinte à leur intégrité physique, psychique et/ou sexuelle, ou à leurs proches, dans le but de les aider à surmonter les conséquences des violences subies et de renforcer leurs droits.

La LAVI comporte 3 volets. Le premier, assuré par les centres de consultation cantonaux, vise à fournir aide, conseils et prestations aux victimes. Le deuxième a pour but de renforcer les droits de ces dernières dans la procédure pénale. Le troisième, assuré par les instances d'indemnisation LAVI, permet d'octroyer une indemnisation et une réparation pour tort moral.

### PRESTATIONS

Le Centre fournit à la victime et à ses proches une aide immédiate pour répondre aux besoins les plus urgents découlant de l'infraction.

Pour surmonter les séquelles de l'infraction, une aide à plus long terme peut être fournie jusqu'à ce que l'état de santé de la victime se soit stabilisé et que les autres conséquences de l'infraction soient, dans la mesure du possible, supprimées ou compensées.

Toute prestation d'aide à plus long terme dépend de la situation financière de la victime.

Les prestations d'aide aux victimes ne sont accordées que lorsque l'auteur de l'infraction ou un autre débiteur ne versent aucune prestation ou ne versent que des prestations insuffisantes (principe de subsidiarité).

Le Comité de l'association est compétent pour statuer sur ces prestations d'aide à plus long terme.

Le Centre LAVI est membre du Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS).

## ÉDITORIAL

Le présent rapport d'activité revient sur une année 2019 qui semble déjà fort lointaine alors que le monde entier est encore aux prises avec la crise sanitaire du COVID 19 au moment où ces lignes sont écrites. Cependant, les enjeux auxquels le Centre LAVI fait face sont toujours d'actualité. Pour bien les saisir, il faut remonter à l'année 2018, durant laquelle le Centre avait été confronté à une augmentation continue des demandes. Faute de moyens supplémentaires, plusieurs mesures avaient dû être prises successivement pour faire face à la situation: fermeture de la porte d'entrée, accueil exclusivement sur rendez-vous et restriction de la permanence téléphonique aux jours ouvrables de 14:00 à 17:00 heures. En 2019, afin de maintenir un délai d'attente raisonnable pour obtenir un nouveau rendez-vous (7 à 10 jours en moyenne), le nombre d'entretiens de suivi a de plus été progressivement limité et l'accompagnement dans les démarches à faire auprès de la police, des tribunaux, etc. a dû être réduit au strict minimum, de sorte à privilégier les premiers rendez-vous.

Cette situation est bien sûr très problématique, tant pour les personnes qui font appel au Centre que pour le personnel, et le prochain contrat de prestations portant sur les années 2021-2024 devra impérativement permettre d'augmenter les ressources en personnel.

A l'interne, la solide assise que donnent le cadre d'action et les principes directeurs du Centre, mais également le niveau d'engagement important des collaboratrices et collaborateurs ont été des soutiens essentiels tout au long de l'année.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la nouvelle directrice du Centre LAVI, Muriel Golay, est entrée en fonction. Accompagnée durant son premier mois de travail par l'ancien Directeur, Vasco Dumartheray, elle a pu rapidement assurer le relais sur les principaux enjeux du Centre LAVI.

L'équipe du Centre a, sous sa direction, réalisé un fructueux travail sur l'organisation et les priorités du Centre, qui se poursuivra dans la perspective du renouvellement du contrat de prestations.

Le Comité bénévole du Centre n'a pas chômé lui non plus, puisqu'il a validé pas moins de 212 demandes d'aide à long terme.

Nous les remercions chaleureusement, ainsi que tous les partenaires du Centre – en premier lieu la Direction du pôle insertion de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) du Département de la cohésion sociale – ainsi que tous nos donatrices et donateurs, pour leur soutien essentiel.

**Murat Julian Alder**  
Président de l'Association



**Muriel Golay**  
Directrice du Centre



## CHIFFRES CLÉS

Les choix difficiles effectués en 2018 marquent l'activité du Centre en 2019.

La majorité des chiffres liés aux prestations illustrent le double mouvement dans lequel le Centre LAVI est contraint d'agir: une augmentation continue des demandes, qui maintient notre activité supérieure à celle de l'année 2017, alors que les restrictions inévitables opérées l'an dernier provoquent un tassement des chiffres à des limites inférieures à celles de 2018.

## MODALITÉS D'ACCUEIL

	Accueil sans rdv	Premiers rdv	Entretiens face à face (suivis)
2019	205	975	949
2018	778	789	1 231
2017	908	711	1 400

L'accueil sans rendez-vous n'a pas complètement disparu malgré la fermeture de la porte. Les nouvelles demandes étant privilégiées pour diminuer les délais d'attente, cela explique le nombre record de «premiers rendez-vous» en 2019, ce qui a par contre entraîné une diminution de notre capacité à faire le suivi des situations en cours, comme expliqué plus haut.

Sur le plan des bénéficiaires et des prestations, comme indiqué ci-dessus, les chiffres 2019 sont souvent inférieurs à 2018 mais supérieurs à 2017.

Le nombre d'entretiens téléphonique (3 961 en 2019) reflète cette réalité et illustre la quantité croissante de démarches que doivent faire les intervenant-e-s pour les victimes.

En 2019, 1 523 nouvelles demandes ont été traitées. Sur l'ensemble des 2 429 situations suivies par le Centre, des prestations financières (bons) ont été accordées pour un montant de CHF 1 527 651. 1 800 prestations nous ont été facturées pour un montant total de CHF 1 008 762.

Le Centre a par ailleurs accompagné les victimes pendant la procédure judiciaire à 70 reprises, ce qui est un chiffre exceptionnellement élevé. Cela est explicable notamment par le fait que plusieurs gros procès d'affaires concernant des victimes LAVI se sont tenus en 2019.

## PRINCIPAUX CHIFFRES D'ACTIVITÉ ÉVOLUTION 2017-2019

### NOUVELLES SITUATIONS

2019: 1 523
2018: 1 708
2017: 1 369

### RENDEZ-VOUS DE SUIVI

2019: 2 130
2018: 2 798
2017: 2 999

### NOMBRE D'ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

2019: 3 961
2018: 4 245
2017: 3 688

### NOMBRE DE VICTIMES

2019: 2 429 (540 dossiers par intervenant-e)
2018: 2 600
2017: 2 165

### DÉCISIONS D'AIDE À PLUS LONG TERME (COMITÉ)

2019: 212
2018: 204
2017: 253 (2013: 118)

### NOMBRE DE FACTURES VICTIMES

2019: 1 851 Pour un montant de CHF 1 008 761.60
2018: 2 016
2017: 1 496

### MONTANTS GARANTIS (CHF)

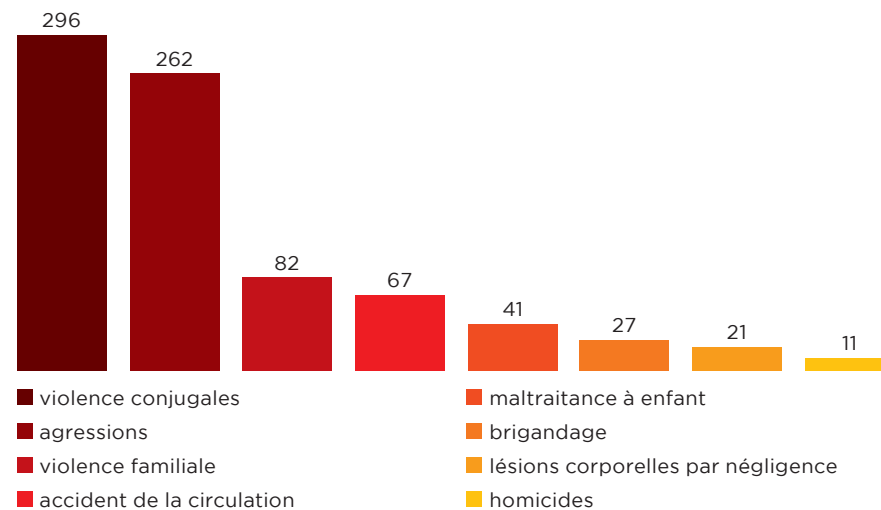
2019: 1 527 651
2018: 1 639 973
2017: 1 465 796

### ACCOMPAGNEMENTS JUDICIAIRES

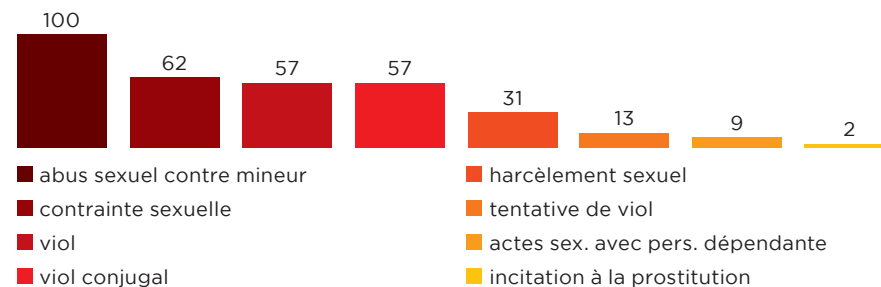
2019: 70
2018: 49
2017: 55

## CONSULTATIONS PAR TYPES D'INFRACTIONS (NOMBRE DE NOUVELLES SITUATIONS 2019)

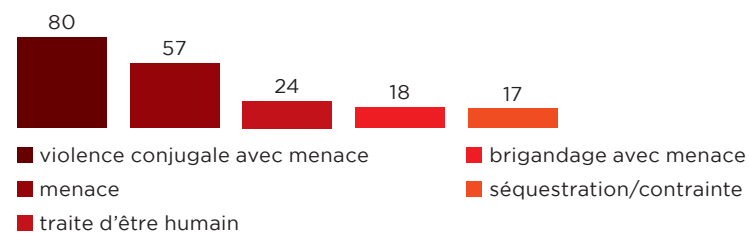
### ATTEINTES À LA VIE ET À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



### ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ SEXUELLE



### DÉLITS CONTRE LA LIBERTÉ



## CONSULTATIONS PAR TYPES D'INFRACTIONS

Sur les 1 523 nouvelles situations traitées en 2019, au moins 650 (43%) relevaient directement de la violence domestique (violences conjugales et familiales). 73% des victimes étaient des femmes (1 106), 27% des hommes (417). Cette proportion passe à 87% pour les infractions qui sont directement liées à des violences domestiques (lésions corporelles par violence familiale ou conjugale, maltraitance à enfant, inceste, viol conjugal, violence conjugale avec ou sans menace) et à 94% pour les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Lorsque l'on exclut les violences domestiques, les hommes sont par contre majoritaires parmi les victimes décédées et les lésions corporelles.

De manière plus détaillée, les infractions motivant les nouvelles consultations au Centre (1 523) en 2019 étaient les suivantes:

HOMICIDES	F	H	TOTAL
Meurtre	3	3	6
Homicide par négligence	0	2	2
Accidents de la circulation avec décès	0	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>

LÉSIONS CORPORELLES	F	H	TOTAL	
agressions	lésions corporelles simples	93	157	250
	lésions corporelles graves	7	5	12
attentat	lésions corporelles	0	0	0
brigandage	lésions corporelles simples	7	19	26
	lésions corporelles graves	1	0	1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>181</b>	<b>289</b>	
accident de la circulation	lésions corporelles simples	20	40	60
	lésions corporelles graves	5	2	7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>67</b>	
violence familiale	69	13	82	
violence conjugale	260	36	296	
maltraitance à enfant	25	16	41	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>65</b>	<b>419</b>	
lésions corporelles par négligence	15	6	21	
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>294</b>	<b>796</b>	

DÉLITS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE	F	H	TOTAL
viol	56	1	57
tentative de viol	13	0	13
contrainte sexuelle	59	3	62
abus sexuel contre mineur	49	4	53
inceste	6	3	9
majeur: abus sexuel durant l'enfance	29	4	33
majeur: inceste durant l'enfance	5	0	5
actes sexuels avec personne dépendante	6	3	9
harcèlement sexuel	29	2	31
incitation à la prostitution	2	0	2
viol conjugal	57	0	57
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>20</b>	<b>331</b>

DÉLITS CONTRE LA LIBERTÉ	F	H	TOTAL
séquestration/contrainte	13	4	17
violence conjugale avec menace	74	6	80
menace	35	22	57
brigandage avec menace	15	3	18
traite d'être humain	17	7	24
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>42</b>	<b>196</b>

AUTRES*	F	H	TOTAL
Brigandage sans lésion corporelle ou menace	1	1	2
abus de confiance/vol	1	0	1
accident de la circulation (atteinte psychique)	0	0	0
violence conjugale sans lésion corporelle ou menace	68	12	80
autre	66	40	106
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>53</b>	<b>189</b>

\* regroupe diverses infractions ne relevant pas en tant que telle de la LAVI mais ayant causé une atteinte directe suffisamment importante pour faire entrer la personne dans le champ de compétences du Centre.

## PRESTATIONS FINANCIÈRES D'AIDE AUX VICTIMES

Le Centre émet au cours de l'exercice des garanties financières permettant à leurs bénéficiaires d'obtenir des prestations (consultation auprès d'un-e avocat-e ou d'un-e psychologue, bon d'hébergement, etc.). En 2019, cela a représenté un montant de CHF 1 527 651 (CHF 1 639 973 en 2018). L'ensemble de ces bons n'est pas forcément consommé. Les montants facturés sont détaillés ci-dessous:

AIDE IMMÉDIATE (MONTANTS EN CHF)	2019	2018
Prestations pour avocats	193 339	172 797
Prestations pour frais médicaux	25 167	33 800
Prestations pour traitements psychologiques	100 876	115 555
Prestations pour hébergement	205 529	253 565
Prestations d'entretien	48 547	66 476
Prestations pour cours d'auto-défense	5 980	4 300
Prestations pour frais de serrurerie	6 257	4 974
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	2 489	2 545
Prestations pour frais de traduction	20 146	11 738
<b>TOTAL</b>	<b>608 329</b>	<b>665 749</b>

AIDE À LONG TERME (DÉCISIONS DU COMITÉ)	2019	2018
Prestations pour avocats	98 282	58 050
Prestations pour frais médicaux	17 290	11 018
Prestations pour traitements psychologiques	11 526	25 145
Prestations pour hébergement	118 532	221 987
Prestations d'entretien	36 450	81 136
Prestations pour cours d'auto-défense	0	0
Prestations pour frais de serrurerie	861	293
Prestations pour déplacement / accompagnement des victimes	224	2 344
Prestations pour frais de traduction	3 250	90
<b>TOTAL</b>	<b>286 414</b>	<b>400 063</b>

A ces montants, s'ajoutent ceux des prestations sur bons émis l'exercice précédent (CHF 80 514 en 2019, CHF 123 696 en 2018) et sur bons émis les exercices antérieurs (CHF 33 505 en 2019, CHF 53 151 en 2018), soit un total de montants payé par le Centre de CHF 1 008 761 (CHF 1 242 658 en 2018).

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT - RÉSUMÉ

PRINCIPAUX PRODUITS (MONTANTS EN CHF)	
Subvention cantonale	1 143 377
Dons	36 230
Autres produits	68 637
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 248 244</b>

PRINCIPALES CHARGES	
Salaires et charges sociales Centre	1 071 049
Frais généraux	177 439
Amortissements	21 389
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 248 488</b>

L'intégralité des comptes détaillés sont disponibles sur demande au Centre LAVI.



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

## **CENTRE DE CONSULTATION LAVI**

Boulevard Saint-Georges 72 - 1205 Genève

E [info@centrelavi-ge.ch](mailto:info@centrelavi-ge.ch)

T +41 22 320 01 02 - F +41 22 320 02 48

Nous soutenir: CCP 12-312907-3